



## Il était une fois ... le Grenelle

# VOUS AVEZ DIT «BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES EAUX»?

Traités à la marge et par le prisme de l'agriculture, les enjeux liés à l'eau ont donné lieu à des mesures anecdotiques et ne font que réaffirmer des lois déjà en vigueur. L'épisode du Grenelle fait remonter à la surface les incohérences de notre politique de l'eau que certains dénoncent depuis près de 30 ans.

Atteindre le « bon état écologique des eaux en 2015 » : un objectif fixé par l'Europe en 2000, repris par le Grenelle et un ultimatum pour la France déjà condamnée 8 fois (1) par la Cour européenne. «Un tiers des masses d'eau atteindront le bon état, un tiers ne l'atteindront pas et pour le tiers restant, on a des doutes », confiait déjà Pascal Berteaud (2), ancien responsable de l'eau au ministère de l'Ecologie à l'aube du Grenelle. Pourtant quelques mois plus tard, le 14 septembre 2007, Jean-Louis Borloo assure que la France « a tous les moyens pour gagner la bataille de l'eau d'ici 2012 ». Gagner « définitivement » la « bataille de l'eau », telle est la promesse faite par le ministre. Son discours fleure bon la fiction tant le degré de pollution de l'eau brute est élevé et l'agriculture intensive, menée en parallèle, incompatible. Deux failles que dénoncent plusieurs rapports (3) depuis 1981.

### 30 ans d'alerte

**1981, première alerte.** Jean-Claude Lefeuvre est alors professeur au Muséum national d'histoire naturelle et, à l'époque, président de l'Institut français de la biodiversité. Cela fait plus de trente ans qu'il étudie la qualité de l'eau en France. Pollution de plus en plus élevée, incompatibilité des pratiques agricoles et incohérences législatives, autant de constats amers qui le poussent à publier un premier rapport en 1981 (4), et un second en 2000 (5). Silence radio. Bien qu'accablants, ces deux alertes sont ignorées des pouvoirs publics.

**2005 : l'effet d'une bombe.** Cinq ans plus tard, l'homme récidive et publie une troisième étude (6). Cette fois, ses révélations alarmantes ne passent pas inaperçues et lui valent de nombreuses pressions. « Dans 50 à 75% des cas, la France n'atteindra pas l'objectif fixé pour 2015 par la directive-cadre européenne, à savoir le bon état écologique des eaux », concluait l'étude. Une certitude que Jean-Claude Lefeuvre réaffirme en 2009 : « Le désastre naturel est déjà là, le drame sanitaire commence à poindre, le gouffre économique est provisoirement étouffé », écrit-il dans *L'eau douce en France : histoire d'un long combat* (2009, éd. Milan). Neuf ans après son troisième rapport, l'homme assure que 70 à 75% des eaux de surface au minimum n'atteindront pas un bon état écologique en 2015.

**Désinformation gouvernementale.** Dans ce livre, l'homme met aussi en cause la désinformation qui brouille les pistes entre deux réalités : celle mise en avant par le gouvernement, à savoir une eau potable de qualité et celle méconnue des eaux brutes fortement polluées. « Faute de connaître les liaisons existantes entre les activités terrestres et la qualité des eaux, les Français peinent à comprendre pourquoi on accuse l'agriculture de polluer les eaux. Alors forcément, quand le ministère de la Santé déclare que l'eau du robinet est potable à 99%, personne ne comprend pourquoi la France est condamnée pour la qualité de ses eaux brutes. Car jamais on ne leur a expliqué que l'on pouvait avoir à la fois de l'eau potable au robinet et des eaux brutes très polluées, interdisant de nombreux usages comme c'est le cas dans notre pays. »

### Coups de bluff

Les enjeux liés à la pollution de l'eau douce en France ont été traités en marge du Grenelle. La plupart des engagements réaffirment des lois déjà en vigueur et masquent les véritables défis.

« **Restaurer la qualité de 66% des cours d'eau** ». Une mesure honorable, pensez-vous... Sauf que ce chiffre ne concerne pas les cours d'eau les plus pollués. Trop souillées pour être sauvées, ces zones font l'objet d'une dérogation accordée par l'Union européenne. « Dépolluer et réhabiliter un cours d'eau qui alimente une exploitation agricole par exemple, cela coûterait très cher et ferait perdre de la surface à l'agriculteur, donc de la valeur économique. Donc on le laisse en l'état », s'indigne Bernard Rousseau ancien président de France nature environnement. Deuxième limite de cette mesure : « elle ne concerne que les eaux de surface, toujours pas la nappe phréatique », ajoute-t-il.

**Un « plan de restauration des stations d'épuration »**. Au lendemain des négociations, il est prévu de « mettre aux normes » la totalité des stations d'épuration d'ici fin 2011. Alors que certaines villes en bordure de littoral n'en sont toujours pas dotées, la plupart des infrastructures existantes ne sont pas conformes aux normes fixées par l'UE depuis le 31 décembre 1998 (directive 91/271/CEE). En août 2009, 146 grandes stations ne le sont toujours pas, notamment en matière de traitement du phosphore et de l'azote. Le 20 février 2009, deux conventions de prêts de 1,5 milliards d'euros sont signées avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour aider les collectivités à mettre en œuvre cette mesure.

« Encore faudrait-il que la notion de conformité prenne en compte toutes les sources de pollutions tels que les résidus médicamenteux ou les additifs que contiennent la majorité des lessives. Ce n'est toujours pas le cas ». Chargé des questions liées à l'eau douce et à l'agriculture pour WWF, Cyrille Deshayes souligne la limite de notre système d'épuration des eaux usées qui laisse aussi passer les pesticides. Pour Bernard Rousseau, le véritable enjeu est ailleurs : « globalement, ce ne sont pas les stations d'épuration qui polluent l'eau, ni la pollution industrielle ou urbaine, mais bien la pollution agricole ». Pour ces deux représentants associatifs, la mesure phare concerne plutôt les points de captage d'eau potable. Même si, là aussi, la France ne fait que réaffirmer un engagement déjà pris en 2006 dans la Loi sur l'Eau et les milieux aquatiques (LEMA).

**Points d'eau potable en sursis**. « Généraliser les périmètres de protection et protéger les aires d'alimentation d'au moins 500 captages parmi les plus importants et/ou les plus menacés d'ici 2012 ». Voilà ce que propose le Grenelle de l'environnement. Une « protection » qu'impose le droit français depuis... 1964 mais qui n'est pas vraiment appliquée. En 1995, le professeur Jean-Claude Lefeuvre et son équipe constatent sur le terrain que les trois quarts des captages ne sont toujours pas protégés. Un laxisme confirmé par le rapport du sénateur Miquel six ans plus tard. Celui-ci démontre que sur les 37 171 points d'eau destinés à la consommation humaine, 12 786 bénéficient de leur périmètre de protection. Pourtant, les moyens sont là : en 1999, pas moins de 175 millions d'euros ont été débloqués.

Protéger d'accord. Reste à s'interroger sur le « comment ». Comment ces points de captage sont-ils gérés par la suite ? C'est là que l'idée de « protéger » les points de captage perd tout son sens... « Toujours se débrouiller pour rester en deçà des seuils fatidiques (50 mg de nitrates par litre ou 0,5 micro gramme de pesticides par litre d'eau de consommation). Tel est le leitmotiv de l'Etat français, dénonce Jean-Claude Lefeuvre dans son livre. « Ainsi quand des captages deviennent impropres à la production d'eau potable, ils sont purement et simplement fermés, et il faut en trouver de nouveaux ailleurs ! » Dans 23 départements de Seine-Normandie, il a fallu abandonner 443 captages entre 1989 et 2000 : 191 à cause des nitrates, 86 à cause de la bactériologie, 57 à cause des pesticides. « On préfère perdre des terrains agricoles plutôt que diminuer l'intensification des productions et faire preuve de pédagogie avec les agriculteurs en leur montrant que d'autres pratiques sont possibles », dénonce Jean-Claude Lefeuvre.

Une gestion des points d'eau qui témoigne du poids du secteur agricole dans la politique de l'eau et qui explique que la loi Grenelle reste floue sur les moyens associés à cette mesure.

### **L'agriculture intensive en accusation**

**Le prix de 40 ans d'agriculture intensive**. « Les deux pollutions majeures sont les nitrates et les phosphates d'une part ; les produits phytosanitaires d'autres part. Des pollutions qui résultent de l'activité agricole, c'est la grande cause de la dégradation de l'eau brute », explique Bernard Rousseau. Cyrille Deshayes évoque notamment le département d'Eure-et-Loire (7) où celle-ci est « particulièrement polluée ». « On a laissé se développer une agriculture très intensive tout en sachant que les sols s'y prêtaient peu. Résultat, la pollution s'est infiltrée dans la nappe phréatique ».

**Le poids de la FNSEA.** Principal responsable de la pollution de l'eau, devant l'industrie et les utilisations domestiques, le secteur agricole a tenté d'écourter à plusieurs reprises les négociations du Grenelle. Le syndicat agricole majoritaire demeure extrêmement puissant : « son pouvoir électoral lui offre une grande tranquillité auprès du gouvernement », souligne Jean-Claude Lefeuvre. « Traitée par le prisme de l'agriculture », l'eau douce a donné lieu à des « mesures théoriquement intéressantes mais rendues caduques par l'orientation idéologique des négociations. La FNSEA a tout fait pour écarter les questions liées à l'eau qui ont été traitées à la marge », souligne Bernard Rousseau.

**Électeurs potentiels.** Les liens étroits entre le secteur agricole et les responsables politiques sont incompatibles avec une politique de préservation de l'eau selon Cyrille Deshayes. « En Juillet 2010 (8), nous avons rencontré le président du Conseil général d'Eure-et-Loire qui nous a laissé entendre sa bonne volonté : “ On va changer de pratiques agricoles sur un quart du département “, nous a-t-il dit. Mais comment vont-ils s'y prendre concrètement quand on sait qu'une centaine de communes du département sont gérées par un maire agriculteur ou lié au milieu agricole ? ».

### **Enjeu mondial sans débat global**

« La contamination permanente de l'eau pose le problème de l'activité agricole et de sa compatibilité avec la protection de l'eau, souligne Bernard Rousseau. C'est au niveau de la PAC qu'il faut se poser la question », ajoute-t-il. Quelle autre agriculture doit-on mettre en place pour préserver les ressources en eau de la planète ? « Si on ne pose pas la question à ce niveau là, on fait du bricolage ! ».

**Ils n'ont pas attendu le Grenelle.** Certains agriculteurs (9) ont déjà emboîté le pas. Dans son rapport publié en 2005, le professeur Lefeuvre salue des initiatives prometteuses : « Face au modèle dominant, des dizaines de milliers d'agriculteurs en France ont choisi de vivre et produire autrement, en respectant à la fois les ressources naturelles, leur santé et celle de leurs concitoyens. » Il évoque l'exemple d'un éleveur de vaches laitières, André Pochon, qui depuis longtemps déjà fait partie des agriculteurs qui n'ont pas supporté d'être considérés comme des pollueurs. Celui-ci sait que les plantes légumineuses captent l'azote, et, qu'en association avec certaines graminées, elles donnent une production herbagère aussi intéressante pour ses vaches laitières que celle obtenue avec un fourrage comme le ray-grass dopé aux engrais minéraux. Une technique alternative qui, pour une production laitière identique, lui évite de polluer en nitrates son bassin versant et, par extension, les rivières en aval.

Le professeur Lefeuvre rappelle aussi l'exemple de Vittel qui, au début des années 1990, voit ses points de captages menacés par les premières traces de nitrates. La ville et la marque d'eau embouteillée imposent alors aux agriculteurs locaux de bannir l'utilisation des pesticides et de ne pas dépasser 10 mg de nitrates sous les racines des plantes. Ces derniers optent alors pour la luzerne (ou « grand trèfle ») en lieu et place du maïs. Une plante qui capture l'azote de l'air et évite le recours aux engrais azotés. En contrepartie, Vittel crée une usine de compostage, obtenu en mixant le fumier des agriculteurs avec les déchets des pelouses et golfs de la ville, pour obtenir de meilleurs rendements.

**Le « bon état écologique des eaux » ?** Les mesures annoncées lors du Grenelle sont loin de le garantir pour 2015. Certains n'ont pas attendu cette grand-messe pour s'y employer. Quant au principe du pollueur-payeur, il n'est pas respecté. Nous payons le prix de 40 ans d'agriculture intensive et les amendes risquent fort de pleuvoir sur les contribuables français à partir de 2015. D'autant que les derniers bilans confidentiels circulant au sein des agences de bassin révèlent que le dernier rapport Lefeuvre était plutôt optimiste.

Mona Monod